

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Discours de Mgr Freppel à la Chambre des Députés, sur la gratuité de l'enseignement.

(Suite)

IV

Je passe, messieurs, à un autre ordre de considérations. Il est une raison capitale et qui devrait suffire à elle seule pour faire repousser le système de la gratuité absolue par tous ceux qui ne veulent pas ouvrir la voie à des utopies dangereuses.

Mardi dernier, M. le rapporteur de la commission exprimait aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, sa reconnaissance de ce qu'ils n'y avaient pas apporté un chef d'accusation déjà formulé en 1850.

J'aurais le regret de ne pas mériter au même titre sa gratitude, car ma conscience et mes devoirs envers mon pays m'obligent à formuler cette objection dans les termes les plus expresse et les plus formels.

Quel est, en effet, le principe sur lequel repose le système de la gratuité absolue ? Ce principe, c'est que l'Etat a le devoir d'instruire gratuitement tous les élèves qui se présentent aux écoles publiques ; c'est que l'instruction primaire est une dette rigoureuse de la société envers tous.

C'est à ce principe de la Convention nationale qu'on veut nous ramener. Eh bien, messieurs, je trouve qu'il y aurait un grand danger à introduire dans la législation française, même implicitement, un pareil principe.

Que les partisans des théories socialistes, communistes ou communalistes, collectivistes, applaudissent à des innovations de ce genre, je le conçois sans peine.

Que les partisans de ces théories applaudissent à de pareilles innovations, je le conçois sans la moindre peine, ils y voient, non sans quelque raison, un premier pas, un achèvement vers la réalisation complète de leurs idées.

Mais que des législateurs tels que vous, éloignés de ces doctrines, leur donnent néanmoins gain de cause par d'imprudentes réformes, je le comprends plus difficilement. Car, messieurs, il ne faut pas vous faire la moindre illusion sur les conséquences du principe qu'on vous propose de consacrer par vos suffrages. De la gratuité absolue de l'instruction primaire, vous serez amenés logiquement à la gratuité absolue de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur.

Pour l'enseignement supérieur, c'est déjà fait, a-t-on dit, sauf toute fois pour les droits d'examen et de diplôme. La gratuité absolue de l'enseignement secondaire suivra de près, et non pas seulement la gratuité de l'enseignement, malgré la réserve que M. Paul Bert croyait devoir faire sur ce point mardi dernier, mais la gratuité de la pension. Je vais vous le prouver ; car à quoi servirait la gratuité de l'enseignement sans la gratuité de la pension, à ceux qui, éloignés des villes, sont hors d'état, de payer la pension ?

Il y aura là un privilège, une inégalité, selon votre propre langage.

Les mêmes arguments qu'on vous fait valoir aujourd'hui contre les listes de gratuité sous prétexte d'égalité et de sentiment de la dignité personnelle, on ne manquera pas de les reproduire tôt ou tard contre le système restreint des bourses des lycées, des facultés, de l'école normale supérieure, de l'école polytechnique, de l'école de Saint-Cyr, afin d'effacer, dirait-on, toute distinction blessante, et d'exclure tout examen de la situation de fortune des parents.

On vous répétera, messieurs, dans un langage non moins ému que celui de l'honorable M. Paul Bert : Vous placez mon enfant parmi ses camarades plus favorisés de la fortune dans une catégorie inférieure ; vous installez l'inégalité sur les bancs de l'école à titre de principe, alors que sur le fronton de l'édifice vous avez inscrit : Egalité ! Non ! je ne veux pas de votre amoné ; elle me choque, elle me blesse. Vous n'avez qu'un seul moyen d'effacer ces distinctions humiliantes, c'est de ne rien demander à personne, et d'introduire la gratuité dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement secondaire, dans les écoles spéciales du gouvernement.

Que répondez-vous à de tels arguments le jour où, sous prétexte d'égalité, de sentiment de la dignité personnelle, de la dignité civique, vous leur avez donné par avance une force en quelque sorte invincible, en adoptant la grave mesure qu'on vous propose aujourd'hui ?

Il y a plus, messieurs, vous me permettez bien de le dire, ne craignez-vous pas que, après avoir réclamé pour les enfants le droit de recevoir gratuitement des mains de l'Etat le pain de l'intelligence, il ne soit sollicité à leur donner le pain du corps, qui, après tout, ne leur est pas moins nécessaire, s'il faut en croire l'adage : " prius est vivere quam philosophari ? " est-ce que fais une vaine supposition ? Mais l'histoire de notre pays est là pour montrer avec quelle facilité on passe de la première réclamation à la seconde.

Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis que Talleyrand avait introduit avec tant d'imprudence le principe de la gratuité absolue, principe que, soit dit en passant, Daunou, mieux avisé sur ce point à en grand soin de faire écarter de la loi du 3 brumaire an IV (22 novembre 1795, en exigeant de chaque élève une rétribution scolaire, deux ans, dis-je, ne s'étaient pas écoulés depuis que Talleyrand avait fait cette motion imprudente, qu'à pareil jour, le 13 juillet 1793, un membre la Convention trop connu pour que j'aie besoin de prononcer son nom, se chargeait de tirer la conséquence du principe, en proposant à l'Assemblée la motion suivante qui fut adoptée :

" Je demande que vous décrétiez que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze ans pour les garçons et jusqu'à onze ans pour les filles, tous les enfants sans exception et sans distinction seront élevés en commun aux dépens de la République, et que

tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.

" Vous voyez, messieurs, qu'on n'avait pas tardé longtemps à passer de l'alphabet au pot au feu... de la gratuité absolue de l'instruction à la gratuité de la nourriture, du vêtement, du logement ; de la théorie de l'Etat instituteur universel, à la théorie de l'Etat nourricier universel.

Je sais très bien que vous ne vous porterez pas à de telles extrémités, mais pouvez-vous répondre de vos successeurs quand vous leur aurez fourni un tel précédent ! Et d'ailleurs, je ne suis rassuré qu'à demi, je l'avoue, quand j'entends MM. Allégret et Paul Bert nous dire qu'ils veulent reprendre les traditions de la Convention.

En France, l'esprit de logique a une telle force qu'il ne recule pas devant les conséquences les plus extrêmes par les lois.

Voilà pourquoi je vous supplie de ne pas introduire dans la législation française, sous la forme de la gratuité absolue, ce que je ne crains pas d'appeler un germe de socialisme.

Ce germe se développera plus rapidement que ne le pensent plusieurs d'entre vous. Eh bien, il est sage, il est raisonnable, il est digne de législateurs prévoyants et bien avisés, de s'arrêter dès le premier pas, au lieu de s'aventurer dans une théorie extrême, radicale, absolue, uniquement propre à favoriser la chimère et l'utopie, quand elle n'apporte pas à un pays la confusion, le désordre et la ruine.

Pour calmer nos appréhensions — M. le rapporteur de la commission vous disait mardi dernier que la gratuité absolue était actuellement établie dans un très grand nombre de pays.

Ma réponse sera très simple. Je ne sache pas que dans aucun pays le système de la gratuité ait été appuyé sur un principe comme celui de la Convention ; et s'il en existait un quelque part, je regretterais fort pour lui cette témérité. En tout cas, ne nous autorisons pas des Etats-Unis ; car aux Etats-Unis l'Etat, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, ne s'occupe pas des écoles. Ce sont les propres termes employés par M. Buisson dans son rapport sur l'enseignement primaire à l'exposition universelle de Philadelphie.

" L'instruction publique aux Etats-Unis est chose strictement municipale. Chaque ville, chaque commune, vote et applique comme bon lui semble son budget scolaire. Le gouvernement fédéral ne s'occupe pas des écoles ; la Constitution même ne lui en donne pas le droit.

Il y a donc une différence très grande entre le système américain et celui que vous voudriez introduire chez nous.

Mais est-il bien vrai de dire que la gratuité absolue existe à l'heure présente dans un très grand nombre d'Etats ?

Cette assertion est à tout le moins

fort exagérée. La vérité est que, à l'exception de la Suisse et du Danemark, les pays les plus avancés pour l'instruction primaire sont précisément ceux où n'existe pas la gratuité absolue, où la rétribution scolaire est le plus rigoureusement exigée.

M. le rapporteur disait, mardi dernier, que la gratuité absolue existe en Prusse. Je lui en demande bien pardon. C'est là une erreur dont M. le ministre de l'instruction publique aurait pu facilement le détromper, en lui montrant, à la page 411 du 2e volume de la statistique officielle, ces mots : " On croit en Prusse qu'il ne faut pas que l'enseignement soit donné gratuitement ; il faut faire payer l'école à tous les enfants.

Le maître d'école qui, comme vous aimez tant à la répéter, a vaincu à Sadowa, était un maître d'école qui recevait la rétribution scolaire.

La rétribution scolaire existe également en Angleterre, en Suède, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Saxe, dans le Wurtemberg et le grand-duché de Bade, au Canada, — le Canada est le premier de tous les pays pour l'instruction primaire, — c'est-à-dire précisément dans les contrées où l'instruction primaire est le plus florissante.

On a parlé de l'Italie et de l'Espagne, mais s'il faut en croire M. Levasseur dans son rapport si érudite sur l'enseignement primaire à l'exposition universelle de Vienne, la gratuité absolue ne paraît pas avoir produit, dans ces deux pays, des résultats bien satisfaisants. Aussi en 1874, lors de la discussion de la loi Scialoja, qui demandait le rétablissement de la rétribution scolaire, l'honorable M. Perrucci pouvait-il dire en toute vérité :

" La gratuité imposant aux communes des charges trop lourdes, et délivrant les parents d'un fardeau qu'ils devraient et pourraient porter, elle empêche parfois d'ouvrir et d'entretenir convenablement leurs écoles.

Vous voyez, messieurs, qu'en maintenant la rétribution scolaire, nous restons en fort bonne compagnie, nous restons avec les Etats les plus avancés pour l'instruction primaire. Et voilà pourquoi l'honorable académicien que je citais tout à l'heure, après avoir dressé le tableau comparatif des différents Etats, disait, en parlant de la France :

" Je ne crois pas pour ma part, que la gratuité absolue puisse être profitable à l'instruction dans l'état actuel de notre pays.

C'est là ma conclusion !

(A suivre.)

M. Andrieux

Lorsque le 8 décembre 1869, sous la présidence de Pie IX, l'Eglise catholique, représentée par les évêques du monde entier, ouvrait le concile du Vatican, le même jour, à la même heure, à Naples, le franc-maçonnerie ouvrait un anti-concile, sous la présidence de Ricciardi.

Sept cents délégués des loges, convoqués de toutes les parties du monde,

de se rendre à l'appel qui leur avait été adressé.

Le délégué de Lyon était M. Andrieux, aujourd'hui préfet de police à Paris.

Un journal qui portait le titre de : l'Excommunié avait proposé et recommandé ce choix.

" Le candidat de l'Excommunié, Louis Andrieux, avocat, a été acclamé unanimement comme délégué au concile de Naples, écrivait ce journal le 27 novembre 1869. Le programme libre-penseur que le citoyen Andrieux a développé, nous assure d'être représenté " dans toute l'étendue et l'énergie de nos convictions.

Ce programme, que l'anti-concile de Naples adopta par acclamation et qui fut contresigné par le président Ricciardi, donnait en effet toute satisfaction à l'impunité la plus exigeante :

" Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité, considérant que la religion catholique est la plus complète et la plus terrible personnification de cette idée, que l'ensemble de ses dogmes, les négation même de la société, les librepenseurs assumant l'obligation de travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, à son anéantissement par tous les moyens, y compris la force révolutionnaire.

Le 4 septembre 1870, le délégué de Lyon à l'anti-concile, de retour au chef-lieu du Rhône, subissait, à la prison Saint-Joseph une peine de trois mois d'emprisonnement.

Vers dix heures du matin, une foule nombreuse, précédée par un individu qui portait un drapeau rouge, attaqua cette prison, brisa les portes, et conduisit en triomphe, tambour en tête, M. Andrieux ainsi délivré, jusqu'à l'hôtel de ville.

Proclamé membre du comité de Salut public, M. Andrieux prit la direction des services judiciaires, comme membre d'une commission révolutionnaire chargée de l'examen des dossiers et des affaires pendantes au parquet.

Ses libérateurs coururent aux convents, qu'ils saccagèrent et qu'ils pillèrent. Le couvent des jésuites fut envahi et les religieux arrêtés. Traînés à pied au milieu des huées, ils furent écorchés d'abord au dépôt de police, puis à la prison Saint-Joseph, d'où venait de sortir M. Andrieux, et où, pendant vingt-quatre jours, ils furent tenus au secret le plus rigoureux, couchant sur la paille, réduits au pain et à l'eau, souvent enfermés dans des cachots.

Quand ils furent mis en liberté, le 30 septembre, M. Andrieux, devenu procureur de la République, leur intima l'ordre formel de quitter Lyon.

Pour la seconde fois, M. Andrieux vient de se trouver en présence des jésuites. Toutes les personnes présentes aux exécutions du 30 juin s'accordent à dire que le préfet de police s'est fait remarquer par le sans-gêne grossier d'un homme mal élevé.

Est-ce l'ancien délégué de l'anti-concile, le vénérable de la loge le Parfait-Silence, le membre du conseil

de l'Ordre du Grant-Orient,—ou le préfet de police de la République, qui est venu présider à la fracture des portes, aux violations de domicile, aux arrestations illégales de la rue de Sèvres ?

M. Andrieux, qui s'est permis de faire sortir des citoyens, laïques et religieux, d'un domicile privé, qui a fait saisir par ses agents des hommes honorables sans pouvoir leur imputer aucun délit, qui a accumulé pendant cette honteuse expédition toutes les illégalités que peut commettre un fonctionnaire, agissant-il comme magistrat de l'ordre administratif ou bien comme franc-maçon ?

Il ne portait aucun insigne, ni l'écharpe tricolore, ni le tablier de peau blanche, ni l'habit de préfet, ni le serpent émailé du Rose-Croix.

Il était accompagné de M. Caubet, vénérable de la loge Parfait-Silence, vice-président du conseil de l'ordre du Grant-Orient, ancien directeur-gérant du "Monde Maçonique.—Mais, depuis la nomination de M. Andrieux comme préfet de police, le F. Caubet est devenu directeur de la police municipale. Pas plus que son chef, il ne portait ni ses insignes administratifs ni ses insignes maçonniques.

Ces deux dignitaires des loges agissaient-ils comme francs-maçons, au nom de la République ou au nom du Grand-Orient ?

Un grave incident de leur opération a livré le véritable mobile de l'acte qu'ils accomplissaient.

Le Saint-Sacrement était dans le tabernacle de la chapelle des pères jésuites. Comme préfet de police, en vertu de l'article 262 du code pénal, M. Andrieux avait le devoir de le protéger contre toute offense. Au moment où les scellés furent apposés sur les portes de la chapelle, les religieux et leurs conseils ont protesté, insistant pour retirer de l'église profanée par les violences administratives l'objet le plus sacré du culte catholique.

Ils en furent empêchés. M. Andrieux tenait ainsi la promesse faite à l'anti-concile de Naples de travailler à l'abolition prompte et radicale de l'idée de Dieu, à l'anéantissement du catholicisme, par tous les moyens, y compris la force révolutionnaire.

Pendant que ce franc-maçon apportait ainsi son outrage jusqu'en face de l'autel, la compagnie de Jésus, que l'on veut prescrire, continuait sa garde au pied du Dieu vivant. Elle y restait, représentée par ses cinq morts qui dorment sous les dalles de marbre, la poitrine trouée par les balles de la Commune.

Dans l'église déserte, les chants religieux se sont tus. Mais la prière ne s'arrête ni aux portes fermées, ni aux scellés de M. le préfet de police. Plus ardente, plus fidèle qu'aux jours des grandes solennités, du milieu de cette place qu'occupent les policiers de la République, elle va chercher le divin solitaire là où on la enfermée. Il y est toujours : les sectaires qui le nient n'osent le laisser sortir. Il y est, donnant force et consolation à ceux qui subissent

contradiction lui prêtait une immense fortune.

Hector l'avait revue. Il s'était étonné de l'avoir trouvée mille fois plus charmante que la première fois.

Elle l'avait reconnu, et des roses plus fraîches s'étaient épanouies sur sa joue. C'était tout. Mais n'était-ce pas assez ?

Trois mois s'étaient écoulés encore. Le colonel Poncelet suivait Hector. Il le nomma maréchal des logis. Et le jour même, il y a des jours heureux, Hector rencontra Mlle de Blamont sur le deuil de cette pauvre femme qui avait fait perdre son enfant dans les eaux de la Chiers débordée. L'enfant était devenu le protégé de la belle Honorine. Elle venait le voir avec la bonne dame qui toujours l'accompagnait.

Hector hésitait à passer le seuil, Honorine lui rendit son salut et lui dit : —Entrez. Navez-vous pas le droit de venir à toute heure dans cette maison dont vous avez été la providence ?

Hélas ! il eût fallu répondre. Mais le cœur trop plein ne trouve pas de paroles. La maison où l'enfant dormait seul avait un aspect misérable.

(A suivre.)

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

9 Août 1880.—No 8

LES Errants de Nuit

Par PAUL FÉVAL.

PREMIERE PARTIE

LE CONDAMNÉ A MORT.

(Suite.)

Elle s'élança. Elle lui prit les deux mains. Elle s'écria, (je ne sais si elle était folle, car Hector ne l'avait jamais vue :

—C'est vous ! c'est vous ! vous allez le sauver !

Elle l'entraîna vers le parapet. On eût dit une sœur qui reconnaît son frère, Hector ne répondit point. Il se jeta du haut du pont, tête première. Il revint deux fois à fleur d'eau pour prendre haleine : deux fois les mains vides. La jeune fille cria :

—Pour moi ! Encore ! Pour moi ! Elle repoussait une vieille dame qui voulait contenir ses cris. C'était à elle la voiture. Les chevaux emportés avaient effrayé un enfant qui jouait sur le pont étroit. L'enfant

avait voulu monter sur le parapet. Le pied lui avait manqué. On l'avait vu disparaître dans le tourbillon blanc d'écume.

Hector replongea une troisième fois et ramena l'enfant à la berge. La mère vint lui baiser les mains. Il ne vit pas la mère. La jeune fille était là, près de lui, muette désormais, et si pâle, qu'elle semblait prête à défaillir. Sa bourse était toujours dans sa main. Elle la présenta à Hector qui recula.

Elle fit un pas vers Hector. Elle lui tendit sa main, sans la bourse. —Merci ! murmura Hector.

—Comment vous nommez-vous ? demanda la jeune fille.

—Je me nomme Hector.

—Hector qui ?

—Rien qu'Hector !

La bonne dame qui accompagnait la jeune fille l'appela de loin :

—Honorine ! mademoiselle Honorine !

Ce nom sonnait dans le cœur d'Hector comme la voix d'un souvenir.

La foule, qui n'avait plus peur, regardait. Honorine vit cela et rougit.

—Je voudrais... murmura-t-elle avec embarras.

Elle allait encore parler de récompense quand Hector l'interrompit. Il la regarda en face et lui dit cette chose insensée :

—Si dans deux ans j'étais capitaine, m'accepteriez-vous pour fiancé ? Qu'ils sont fous, ces enfants ! Hector avait beau être enfant et fou, il s'arrêta stupéfait d'avoir prononcé de semblables paroles.

La jeune fille était changée de couleur ; ses sourcils délicats se foncèrent. Hector n'avait jamais eu peur, mais cette fois il se sentit trembler. La bonne dame arrivait. La jeune fille dit tout bas :

—Peut-être...

Elle le dit si bas et d'une façon si étrange, qu'il semblait que ce fut malgré elle. Puis elle monta dans sa voiture, qui reprit le galop. La bourse avait été pour la mère de l'enfant.

A dater de cette heure, un changement profond s'opéra chez Hector. L'ambition naquit en lui à l'improviste. Il travailla nuit et jour. Son cœur et son cerveau s'étaient emplies à la fois, et son effort ressembla tout de suite à une fièvre. Il alla trouver le colonel Poncelet et lui dit :

—Par le travail, par la bonne conduite, par tous les moyens que l'on peut employer humainement, est-il possible de devenir capitaine en deux ans ?

—Si vous n'aviez pas été si beau cavalier, lui répondit le vieux brave, je vous aurais déjà mis à la porte.

Ce n'était pas une solution. Mais le colonel Poncelet avait un faible pour ce jeune fou. Hector insista. D'ordinaire ceux qui ont gagné hono-

ralement et péniblement tous leurs grades sont fort scandalisés des ambitions impatientes de la jeunesse. Ils raisonnent d'après leurs années de services, et ne veulent point qu'il soit possible d'arriver en moins de temps qu'eux. Le colonel Poncelet était un peu de cet avis-là. Il appela Hector impertinent, mais il lui frappa deux ou trois fois sur l'épaule avec bonhomie, et finit par dire :

—Si nous avions la guerre...

—Il faut donc la guerre pour avancer ? s'écria Hector.

—Morbleu ! dit le vieux brave, je ne demande qu'une campagne pour passer général ! Mais pourquoi vous faut-il des épaulettes en deux ans, maître fou ?

—Parce que je l'ai promis, mon colonel, répondit gravement Hector.

—A qui l'avez-vous promis ?

—Un pied de rogne et de silence. Le colonel éclata de rire.

—La jeune demoiselle vous accordera terme et délai, mon garçon, dit-il. Si vous allez comme il faut, je me charge de faire de vous un lieutenant dans cinq à six ans, et ce sera bien marcher. Par file à gauche ! C'était sa manière de donner congé à ses visiteurs subalternes.

Hector faillit se décourager. Mais dès qu'il fut seul, l'image de cette fièvre et douce enfant qui avait dit : Peut-être... passa devant ses yeux éblouis.

On raille parfois les insensés, mais pouvait-elle railler, celle-là ? N'avait-

elle pas son cœur dans son regard ? Au bout d'un mois, le colonel Poncelet fit appeler Hector.

—Brigadier, lui dit-il, qui donc avons-nous demandé en mariage ?

Quand le roi appelait quelqu'un monsieur le comte même en se trompant, c'était de la besogne pour le sceau.

—Merci, colonel, balbutia Hector ; voilà mon premier pas fait, grâce à vous !

—Tu iras loin si tu veux, petit, reprit le bonhomme. Je sais de tes nouvelles. Tu travailles la nuit et le jour, ça peut servir. Mais moi, je n'ai jamais eu besoin de trigonométrie pour commander la manœuvre. Tu as rêvé tout éveillé, ça se voit, comment la nommes-tu ?

Et comme Hector cherchait des paroles pour élver la question, le vieux brave ajouta :

—Par file à gauche, petit ! on est content de toi. Si tu vis cent sept ans, tu seras maréchal de France.

Il l'avait revue, cet heureux Hector ! Il savait son nom : Honorine de Blamont. Elle demeurait en Belgique, tout près de la frontière, entre le territoire de l'ancien abbaye d'Orval et Villiers. Son père, M. de Blamont de Bastogne, vivait dans la retraite la plus absolue et passait pour un homme fort étrange. Il avait la manie de singer la pauvreté. A cause de cela peut-être, l'esprit de

pour lui tant d'outrages. Le croyant qui passe devant cette maison, fermée le sait ; les inquisitions de la République ne peuvent aller étouffer au fond de son cœur l'adoration et l'hommage.

SOMMAIRE.

- Discours de Mgr Freppel, [à suivre]. M. Andrieux. FÉLLETON.—Les Enfants de Nuit, par Paul Féval, [à suivre]. L'emprunt français. D. libérations du Congrès Catholique. Lettre de Mgr Fava, évêque de Grenoble.—[à suivre]. Nouvelle religieuse. Nécrologie. Notes commerciales. La Magicienne. Petites nouvelles.

annonces Nouvelles.

- Département des Travaux Publics.—S. Chapleau. Nouveautés pour l'automne Au Bon Marche.—N. Garneau. Vin de Messe pur.—J. A. Langlais. A la librairie de St. Roch.—L. Drouin & Frère Éploringe. J. B. Belleau, marchand de fleur, grains, etc.

CANADA QUEBEC, 9 AOUT 1880.

L'emprunt français

Le gouvernement a réussi sans difficulté à négocier l'emprunt de quatre millions de piastres sur le marché français. Comme nous le disions dans un des numéros du Courrier de la semaine dernière, l'hostilité d'une certaine presse qui a pris à tâche de ruiner notre crédit à l'étranger, ne trouve d'explication que dans la mauvaise foi poussée à ses dernières limites.

Si elle ne comptait pas d'adeptes, ce serait encore à demi mal : mais, comme pour tout ce qui est outré et ferrailleux, il se rencontre des gens qui s'éprennent d'un amour tendre pour les dévergondages dont elle bourre ses pages, et applaudissent à outrance. Parce qu'un chroniqueur français du nom de Gaillardet vient essayer de faire croire aux lecteurs du Courrier des Etats-Unis que l'emprunt du gouvernement canadien ne va pas réussir, sous divers prétextes qu'une imagination en délire comme la sienne peut seule inventer, on ne cesse de crier au fiasco. Et voilà comment on forme l'opinion publique.

Ces agissements malhonnêtes n'ont guère de portée auprès des gens sérieux et bien pensants.

Les capitalistes français ont placé leur argent en toute confiance dans cette opération financière qui sera pour eux un placement de première classe. Comme disait le Gaulois du 22 juillet dernier : "Aujourd'hui expire le délai de la souscription aux obligations du gouvernement de Québec, la banque de Paris ne pourra sans doute pas servir toutes ses demandes. L'affaire est de bon aloi, les sécurités pleinement suffisantes ; nous ne pouvons qu'appuyer auprès de nos lecteurs une affaire qui se présente dans de telles conditions de succès.

Nous lisons dans ce même journal les conditions du placement et nous reproduisons textuellement l'annonce relative à cet emprunt :

GOVERNEMENT DE QUÉBEC ANCIEN CANADA FRANÇAIS

Emission de 43,930 obligations au capital de 500 francs ou 20 livres sterling. Emprunt autorisé par la législature de Québec et approuvé par le pouvoir exécutif. Cet emprunt est destiné principalement au paiement des subsides accordés aux compagnies de chemins de fer et à l'achèvement de

la ligne de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Intérêt annuel : 22 fr. 50 ou 18 schellings st, payables par semestres les 1er janvier et 1er juillet de chaque année, à Paris ; à la caisse de la banque de Paris et des Pays-Bas, à raison de fr. 11.25. A Londres : à la caisse de l'Imperial Bank, à raison de schellings. Remboursement à 500 francs ou 20 livres sterling, en 32 ans, par 78 tirages semestriels, aux mêmes caisses à Paris et à Londres. Premier tirage : décembre 1880. Premier remboursement : janvier 1881.

Le gouvernement de Québec a pris à sa charge tous impôts ou taxes de quelque nature que ce soit dont les titres pourraient être ultérieurement grevés au Canada. Prix : 490 francs. Jouissances du 1er juillet 1880.

Payables : En souscrivant.....60 fr. A la répartition du 27 au 30 juillet 1880.....130 " Du 15 au 20 septembre 1880.....150 " Du 15 au 30 novembre 1880.....150 " Faculté d'anticipation au taux de 3 pour cent l'an, en usant de cette faculté à la répartition, on bénéficiera d'un escompte de 2 fr. par titre.

En tenant compte de la bonification d'escompte et de la portion courue du coupon, l'obligation libérée à la répartition ressort à 486 fr 25c. La souscription sera ouverte le jeudi 22 juillet 1880 à Paris, à la banque de Paris et des Pays Bas, 8, rue d'Antin, et dans les départements, aux agences de la Société Générale. L'admission à la cote officielle sera demandée.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Les souscriptions par liste ne sont pas admises. Des certificats provisoires au porteur seront délivrés lors de la répartition, du 27 au 30 juillet 1880. Déclaration faite au timbre le 8 juillet 1880.

Délibérations du Congrès Catholique

Les actes et documents relatifs au premier Congrès Catholique Canadien-français seront prochainement mis en brochure et livrés à la publicité. Ce volume, de 400 pages environ, contiendra tous les discours prononcés en séance solennelle du Congrès, les délibérations des Bureaux, les rapports qui y ont été soumis, au nombre de dix à douze, les procès-verbaux de ces mêmes Bureaux.

Le prix de l'ouvrage sera de une piastre pour les souscripteurs, et de une piastre et demie pour les non souscripteurs. Les personnes désireuses d'en faire l'acquisition, pourront s'adresser par lettre ou autrement à M. le chevalier Vincelette, en lui envoyant le montant de leur souscription. Le plus tôt sera le mieux.

Tous les journaux du Canada et des Etats-Unis sont respectueusement priés de publier cette annonce.

Lettre de Mgr Fava, évêque de Grenoble.

A Messieurs les Rédacteurs de la "Revue catholique des Institutions et du Droit."

(Suite.)

A l'appui de ce que nous venons de dire, citons les paroles de F. Ragon : "Refuge assuré de la philosophie, dit-il, c'est la Franc-Maçonnerie qui a sauvé les peuples du joug avilissant du fanatisme et de l'esclavage."

Le F. G. Goblet d'Alviéla, un des chefs de la Maçonnerie belge, parlant le 5 août 1878, à la loge des Amis Philanthropes de Bruxelles, disait, dans un passage de son discours : "C'est par cette plénitude d'organisation qu'elle (la Franc-Maçonnerie) est en état de rivaliser avec sa grande ennemie : l'Eglise de Rome. C'est encore par là qu'elle devient le complément naturel, et je dirai même nécessaire, du parti libéral. Et il ajoute : "Pourquoi, depuis un demi-siècle, ce parti a-t-il perdu tant de terrain, parmi nos populations, ou du moins comment se fait-il que les conquêtes individuelles réalisées par la Libre-Pensée n'aient pas encore arraché définitivement nos classes éclairées au joug de la superstition ! c'est que jusqu'ici nos libéraux ont manqué d'idéal, ou plutôt qu'ils ont poursuivi un idéal négatif, comme si l'on pouvait rien fonder et partant rien détruire avec la négation. Plus loin le même orateur s'écrie : "Dites aux néophytes que la Maçonnerie n'est pas ce qu'un vain peuple pense, un jeu d'enfants, une réunion de bons vivants, une fabrique de courtes échelles, voire même une société de pure bienfaisance, ou même une doublure de nos associations électoraux... dites-leur en un mot, que nous sommes la Philosophie du libéralisme. Dites-leur tout cela, avec les réserves que comporte le secret ma-

çonique. (Courrier de Bruxelles, 3 mars 1879).

Dans le Monde-maçonique, numéro de janvier 1876, nous lisons dans certain règlement, article 3. La section d'instruction s'occupera : 1o de fonder des écoles laïques. Article 5. La section de propagande devra : 2o travailler à introduire dans les institutions publiques les principes de liberté, d'égalité et de fraternité, et spécialement à amener la séparation de l'Eglise et de l'Etat... à séculariser la bienfaisance, à soutenir les victimes de l'intolérance religieuse, etc.

Il serait superflu d'ajouter d'autres témoignages. Ceux que nous venons de citer suffisent abondamment pour prouver que la Maçonnerie prétend devenir l'Institutrice de l'humanité après avoir supplanté et ruiné l'Eglise de Jésus-Christ.

L'homme mis à la place de Dieu ; les Droits de l'homme à la place de la loi de Dieu ; voilà, en résumé, la doctrine de la secte maçonnique.

Dans ses écrits, dit le R. P. Deschamps, Weishaupt a esquissé, comme suit, la pensée fondamentale de son système :

"L'égalité et la liberté sont les droits essentiels de l'homme, dans sa perfection originelle et primitive, reçut de la nature. La première atteinte à cette égalité fut portée par la propriété ; la première atteinte à la liberté fut portée par les sociétés politiques ou le gouvernement ; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles. Donc, pour rétablir l'homme dans ses droits primitifs d'égalité et de liberté, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par l'abolition de la propriété."

Ces quelques lignes, fait remarquer l'auteur, indiquent l'idée mère de la Maçonnerie et de toutes les sociétés secrètes ; elle est en germe dans les grades symboliques, dans ceux que l'on donne à tous venants ; elle se développe scientifiquement dans les hauts grades et se réalise brutalement dans le communisme de l'Internationale, et dans l'Anarchisme de Bakounine et de la démocratie socialiste.

Détruire tout gouvernement, même le démocratique, dit Weishaupt, qui ne vaut pas mieux que les autres ; détruire toute religion, dans la société, la famille et les individus ; enfin, détruire la propriété, pour établir la Commune à sa place, voilà le programme de Weishaupt, fondateur de l'Illuminisme allemand. Ce programme a été publié en 1777 ; adopté en 1780, à Wilhensbad, par les représentants de toutes les loges de l'univers, venus exprès pour arrêter le choix d'un Code doctrinal : il a été suivi fidèlement, depuis cette époque, dans le monde maçonnique, et aujourd'hui, il résume absolument tout ce qui se passe sous nos yeux ; car on essaie de tuer les rois et leur autorité ; on s'efforce de détruire l'Eglise catholique et toute religion ; quant à la propriété, déjà entamée, chacun sait le peu de respect qu'elle inspire. Ceux-là même qui sont chargés, par devoir, de la défendre, l'ébranlent et la livrent comme une victime à la violence.

L'auteur aurait pu faire remarquer plus nettement le rôle de Weishaupt dans le monde maçonnique. Puisqu'il est avéré que son système, connu sous le nom d'Illuminisme allemand, a été adopté solennellement par les représentants de toutes les loges de l'univers, réunis à Wilhensbad, en 1780, et que dans la suite ce même système a été gardé au fond, prêché dans toutes les loges et mis en pratique par les adeptes ; puisque c'est ce système, basé comme philosophie religieuse, sur le panthéisme de Spinoza, qui est encore de nos jours le thème des orateurs et des conférenciers des loges, il s'ensuit que connaître Weishaupt et sa doctrine, c'est connaître parfaitement celle de la Franc-Maçonnerie et des sociétés secrètes.

(A continuer)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Dimanche prochain, 15 du courant, Mgr l'Archevêque, bénira, au Cap St-Ignace, la pierre angulaire de la nouvelle église en construction.

Ce nouveau temple mesure 165 pieds de longueur sur 64 de largeur (en dedans). L'entreprise en est confiée à M. Cyrias Ouellet, qui a cédé les travaux en pierre à MM. Beaucage & Chateaufort.

A en juger par les plans, et les travaux déjà exécutés cette église fera honneur à la générosité des paroissiens et à l'habileté de l'architecte, M. David Ouellet et des entrepreneurs.

Nécrologie

F. M. DEROME.

"Rimouski vient de perdre un de ses citoyens les plus distingués. François Magloire Derome, écuyer, avocat, né à Montréal, en 1821 s'éteignit tranquillement, entouré de ses siens, à dix heures et demie, jeudi dernier, après une maladie de quelques jours seulement. Après un cours d'étude aussi brillant que solide fait au collège Ste-

Anne, M. Derome étudia le droit sous l'hon. H. N. Morin, et fut admis au barreau ; mais il ne se livra que peu de temps à l'exercice de sa profession. Ses goûts et ses talents littéraires lui firent embrasser la carrière du journalisme. Déjà, pendant qu'il étudiait le droit, il avait écrit dans les journaux plusieurs articles qui furent bien appréciés par le public. En 1841, il prit le fauteuil de rédacteur en chef des Mélanges Religieux. Il publia à Montréal, en 1853, un petit traité qui a pour titre ; Manuel élémentaire et pratique de l'art agricole. En 1854, il remplaça à la rédaction du Canadien M. Donald MacDonald. "Il fut nommé, en 1857, protonotaire et clerc de la couronne et de la paix pour le district de Rimouski, poste qu'il a occupé avec distinction jusqu'en 1878.

"Pendant sa longue carrière comme protonotaire, M. Derome a fait preuve de grandes connaissances légales ; dans les questions difficiles, les membres du barreau de Rimouski l'ont consulté plus d'une fois avec avantage.....

"Il a épousé en premières noces Mlle Théotiste Labadie, de Québec, et, en secondes noces, Mlle Malvina Langevin, sœur de Mgr de Rimouski.

" Ses funérailles ont eu lieu, lundi dernier, à la cathédrale. Les citoyens de Rimouski ont tenu à honneur de rendre hommage à sa mémoire, en allant en foule au service funèbre offrir une dernière prière au Dieu des miséricordes pour le repos de son âme. Un chœur nombreux chantait à l'orgue ; M. Adolphe Hamel, ancien organisateur à l'église Saint-Patrice de Québec, a bien voulu offrir ses services, et s'en est acquitté avec son talent bien connu.

"Monsieur le grand-vicaire a officié. "Monsieur le ministre des travaux publics et son frère, M. Edouard Langevin, sous-secrétaire d'Etat, assistaient aux funérailles.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. L. A. Bally, Désiré Bégin, F. F. Bouleau, L. G. Casault, Archile Fournier, et J. T. Couillard.

"Le deuil était conduit par les fils du regretté défunt et de son gendre M. l'avocat Asselin. M. Z Simard avait été chargé des pompes funèbres. "Son corps repose sous la voûte de la cathédrale en face de l'autel de la Sainte-Vierge."

—Le Nouvelliste de Rimouski.

EUROPE

FRANCE. Paris, 8 août 1880.—Sont arrivés à Cherbourg pour la revue navale, MM. Grévy, président de la République, Léon Say, président du Sénat, Gambetta, président de la Chambre des Députés, Constans, ministre de l'Intérieur et des Cultes, Jauréguiberry, ministre de la Marine ; et Varroy, ministre des Travaux publics.

ANGLETERRE. Londres, 8 août 1880.—De Bukarest, on mande que le gouvernement roumain se propose de faire reconnaître son indépendance par les Etats-Unis d'Amérique et par le Brésil.

—Le yacht royal Victoria-et-Albert se rend à Liverpool pour recevoir la princesse Louise et le prince Léopold, et les conduire à Osborne.

ITALIE. Rome, 8 août.—Les collèges de la Propagande pour l'Asie et l'Afrique doivent recevoir de l'extension, un vicariat apostolique va être créé au Maroc, et un autre à l'intérieur de l'Afrique.

ESPAGNE. Madrid, 8 août.—De violents orages dans l'Arragon ont interrompu les communications avec la France.

NOTES COMMERCIALES

Les commerçants de bois à Ottawa se plaignent qu'ils ne peuvent pas trouver facilement le nombre de bras nécessaires pour leur service. L'engagement pour les chantiers est commencé et se fait lentement, quoique les prix offerts soient beaucoup plus élevés que les années précédentes. Aux éboueurs il est offert \$35 à \$40 par mois ; aux ligneurs, \$24 et \$20 ; aux piqueurs, \$28 et \$10, et aux manœuvres, \$18 et \$15. Les bons temps reviennent !

Les importations d'Angleterre pendant les six premiers mois de 1880 sont de £210,960,753 stg., contre £172,621,723 stg. en 1879, et les exportations pour la même période de temps sont de £107,633,736 en 1880, contre £82,886,493 en 1879.

La France a importé pendant les cinq premiers mois de l'année 1880, 3,681,000 hectolitres de vin, évalués à \$140,000,000 de francs.

On fait de grands préparatifs pour l'exposition du mois de septembre, qui promet d'être la plus considérable qui se soit tenue à Montréal. Du 1er janvier 1880 au 30 juin, il

a été reçu 6,225,822 minots de grain, contre 5,828,323 minots en 1879.

Une nouvelle industrie va être exploitée : la manufacture de tapisserie colorée.

Le prix de la mélasse est avancé considérablement. Le thé se vend 2 centimes de plus par livre. Le prix des ferronniers augmente.

Londres a une population de 3,621,000 ; c'est la ville la plus peuplée du monde.

On évalue à \$500,000 le dommage causé au commerce de Montréal, par l'accident arrivé à l'écluse du canal.

Maschandises sèches.—Le commerce en gros commence à reprendre son activité ; les commis-voyageurs envoient des commandes pour l'automne ; tout annonce un commerce satisfaisant ; le détail est inactif.

La banque Impériale a déclaré un dividende de 7 pour cent ; ses affaires sont prospères.

La banque Jacques-Cartier va ouvrir une succursale à Saint-Hyacinthe.

M. Court, syndic officiel, a déjà payé 40 pour cent de dividende aux actionnaires de la banque des Artistes, dont les affaires prennent une meilleure tournure.

Le charbon américain se vend à \$6 la tonne. Huile de charbon.—Prix 21 c. par carquois ; prix ferme.

Provisions.—Beurre en grande demande, 19c. à 20c. ; fromage 9c. à 10c. ; lard, \$16 à \$17 ; graisse, 10c. ; jambon, 11c.

L'argent est très abondant à Montréal et prêt à 4 pour cent payable à demande ; l'intérêt sur escompte est de 7 à 8 pour cent.

La cote des actions de banque est ferme ; la banque de Montréal est cotée à 143 ; Ontario, 84 ; Standard, 89 ; des Marchands, 99 ; du Commerce, 123 ; Jacques-Cartier, 75 ; Toronto, 132 ; Fédérale, 116 ; Impériale, 103.

"LA MAGICIENNE"

Nous saluons avec le plus grand plaisir l'arrivée dans notre port, samedi à 3.30 heures de l'après-midi, de la frégate française "la Magicienne."

Le "Dumont d'Urville" est attendu aujourd'hui. Espérons que leur séjour parmi nous resserrera les liens d'amitié entre le Canada et l'ancienne mère-patrie.

Voici la liste nominative de MM. les officiers du croiseur de 1er rang la Magicienne, et de l'avis de 1er classe le Dumont d'Urville.

Magicienne.

452 hommes, 500 chevaux de machine, 34 canons de 14 centimètres se chargeant par la culasse.

Desaulces de Freycinet, contre-amiral ; Juin (Louis), capitaine de vaisseau, chef d'état major ;

Le Coat de St. Haouen, capitaine de frégate, second ; Reculoux (Pierre), lieutenant de vaisseau, aide-de-camp ;

Gay-Lussac (Henri), id., secrétaire ; Chastang, médecin principal ; Cartier, commissaire-adjoint ;

Labbé Gibert (Valentin), aumônier ; Fournier, André Fouet, aspirants attachés à la Majorité ;

Escribe (Georges), Arnoux (Lucien), Fortin (Paul), Coffinières de Nordeck (André), Buffet (Eric), lieutenants de vaisseau ;

Parnet (Emile), médecin de 2e classe ; Franc de Fernière (Jehan) aide-commissaire ;

Girard (J. B.), mécanicien principal ; Ragoet de la Touche, Lawick, Samanos, Jaurès, aspirants de première classe ;

Sauvage-Jourdan, Carré, Cloarec, aspirants de seconde classe ; Phelippou (Almon), aide médecin ; Aniello Violante, chef de musique.

Le Dumont d'Urville.

126 hommes d'équipage, 250 chevaux de machine, 5 canons de 14 centimètres.

Commandé par M. le capitaine de frégate de la Barrière (Paul). Quénu (Adolphe), lieutenant de vaisseau, second ;

Dufaure de Lajarte (Louis), Nissen (Alph.), Fajolle (Emmanuel), enseignes de Vaisseau ;

Caumont, aide-commissaire ; * médecin de deuxième classe.

—La Minerve corrobore la nouvelle que nous annonçons la semaine dernière que le Révérend M. Narcisse Zéphirin Lorrain vient d'être nommé Vicaire Général du diocèse de Montréal. Elle ajoute que le révérend M. Téléphore Harel, a été en même temps nommé chancelier.

Petites Nouvelles.

RETRAITE.—Le Rév. Père Desy prêchera la retraite des anciennes élèves des Ursulines, le 23 courant.

POUR LE SAUVENAY.—Le vapeur Saguenay quittera le quai St-André, demain matin, à 7.30.

EN PROMENADE.—Les bons Messieurs Chapleau et Church sont passés hier à Ottawa, en route pour le haut de la rivière Ottawa, où ils doivent prendre l'amusement de la pêche.

REQUÊTE.—Messieurs M. Henchey, F. McLaughlin, J. Bowen jr., John Hearn, F. O. Valleraud et Louis Bourget, membres du conseil de ville, ont présenté une requête à Son Honneur le Maire, le priant de convoquer une assemblée du conseil de ville, afin de traiter la question de l'éclairage de la ville.

NOMINATIONS OFFICIELLES.—Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par ordre en conseil en date du 3 août courant, de nommer Alfred Désilets, écuyer, avocat, de la ville de Trois-Rivières, protonotaire de la Cour Supérieure, Greffier de la Cour de Circuit et Greffier de la Couronne, pour le district de Trois-Rivières, en remplacement de P. E. Panneton, écuyer, démissionnaire. Il a plu aussi à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer Charles E. Schiller et Clément Arthur Dansereau, écuyers, conjointement greffier de la couronne et greffier de la paix et des sessions de la paix, pour le district de Montréal.

La Gazette du Canada contenait samedi dernier la nomination du Major-Général Luard comme commandant des forces militaires du Canada.

La nomination du Lieutenant Holbeck comme son aide-de-camp est aussi annoncée.

REVENU.—Voici l'état officiel des recettes pour le mois de juillet. Donnes \$1,249,878 ; accise \$355,544 ; postes \$107,062 ; travaux publics comprenant les chemins de fer \$225,296 ; timbres de loi \$16,696 ; divers \$35,442. Total \$1,989,730.

Pour le mois de juillet 1878, le revenu était de \$1,202,070, et pour juillet 1879 \$1,151,930.

UNE AFFAIRE A SENSATION.—Les bruits courent dans la ville ce matin qu'une arrestation a été faite sur la personne d'un nommé Brooks, arrivé à Québec depuis onze à douze mois. Ce Brooks, mais il paraît que ce n'est pas son nom véritable, se serait rendu coupable de faux aux Etats-Unis pour un montant \$11,000, et se serait enfui avec une jeune fille enlevée à ses parents. Depuis qu'il était à Québec, il avait ouvert un magasin de marchandises sèches sur la rue St-Joseph, St-Roch. De plus amples détails seront donnés demain.

PÉLERINAGE A ST-MICHEL.—Il y avait foule hier, au pèlerinage à St-Michel, sous la direction de M. Plamondon, chapelain de l'église St-Jean. Les pèlerins sont revenus à 7.30 hier soir, où un Te Deum a été chanté à l'église du faubourg St-Jean.

VOL.—Hier matin vers 3.30 heures, un voleur s'est introduit par le soupirail, chez M. le Colonel W. Baby, qui est en Angleterre dans le moment.

Le voleur, après avoir enlevé ses chaussures a mis la main sur les bijoux et l'argent qui se trouvaient dans une cassette. Heureusement que Mde Baby a entendu le bruit et donné l'éveil. Les hommes de police qui étaient à la station sont accourus de suite, mais le prisonnier qui était nus-bas est parvenu à se sauver, tout en laissant sur son chemin plusieurs bijoux de valeur. Il en emporte néanmoins pour une valeur de \$50 à \$60.

UN HOMME TUÉ.—Samedi un M. Léandre Desroches de St-Sauveur, demeurant au coin de la rue St-Luc et Ste-Elizabeth, en passant sur la rue St-Valier, St-Sauveur s'est fait écraser par deux voitures qui venaient à la rencontre l'une de l'autre. L'une de ces voitures était un truck conduit par un nommé Dorval et l'autre était une voiture légère dans laquelle se trouvaient MM. Frs Leblanc charretier et Maxime L'Hérault, boucher.

A la suite de l'accident M. Desroches a été transporté dans une maison voisine où il est mort quelques heures après.

NOYÉ.—On a trouvé, vendredi dernier, près des moulins de la rivière Jacques Cartier le corps d'un noyé inconnu.

LES ILES DE LA MADELINE.—La pêche autour de ces îles cette année est très abondante, à l'exception de la pêche au homard, qui a fait quelque peu défaut.

LE DR TANNER.—Le docteur Tanner, qui va devenir un personnage historique, a enfin terminé son jeune de 40 jours. Il a reçu la visite d'une foule considérable. Il avait depuis longtemps, paraît-il, la manie du jeûne, et voulait l'imposer à sa femme, qui a dû se séparer de lui, et qui exerce maintenant la médecine avec succès à Fargo (Dakota).

FEU DANS LES BOIS.—On nous rapporte que le feu dans les bois fait de grands ravages sur les bords de la rivière Saguenay et dans la Beauce.

COUPS DE POIGNARDS.—Le cuisinier du navire Charger, en chargement à Sillery, a reçu d'un matelot du même navire plusieurs coups de poignard. On l'a transporté à l'Hôpital de Marine, dans un triste état. Son agresseur a été mis sous verroux.

UN MOT D'ÉVÈQUE.—Le maire de Cherbourg ayant demandé aux curés de la ville d'allumer et de sonner les cloches de leurs églises pour la fête nationale du 14 juillet, leur évêque, Mgr Germain, répondit qu'il n'y avait pas lieu de déférer à l'invitation municipale. Une personne amie lui ayant fait observer que ce refus amènerait peut-être une diminution de son traitement, Mgr de Cherbourg répondit : "J'aime mieux mourir de faim que de mourir de honte !"

RHUMES.—Les Pastilles de Brown pour les Bronches sont excellentes pour le soulagement des Rhumes, Maux de gorge, Enrouement, et affections des Bronches.

LA GORGE.—Les pastilles de Brown pour les Bronches agissent directement sur les organes de la voix.

UNE TOUX, UN RHUME, UN MAL DE CERVEAU OU DE GORGE—demandent des soins immédiats, parce que la négligence entraîne souvent des maladies de pomons incurables.

Les véritables Pastilles de Brown pour les Bronches sont vendues seulement en boîtes.

Nouveautés POUR L'AUTOMNE !

A Vingt pour Cent meilleur marché que partout ailleurs.

Table listing various clothing items like Mantoux pour Dames, Plumes d'Autruche, etc. with prices.

Et une foule d'autres articles arrivent tous les jours jusqu'à ce que l'assortiment soit complet.

AU BON MARCHÉ !

Coins des Rues St. Jean et Collin HAUTE-VILLE, N. GARNEAU.

Bulletin Commercial MARCHES DE QUEBEC.

Table with market prices for various goods like Farine, Sucre, etc.

Provisions, Etc., Etc.

Table listing prices for butter, eggs, and other provisions.

Volailles.

Table listing prices for various types of poultry.

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Table listing prices for hams, lard, and other meats.

Bœufs, Moutons, Etc., Etc.

Table listing prices for beef, mutton, and other livestock.

Fruits, Etc.

Table listing prices for oranges, lemons, and other fruits.

Le montant perçu à la douane de Québec le 6 courant est de \$1744.10

Table titled 'Poissons et Huiles' listing prices for various fish and oils.

Le Courrier du Canada, est en vente chez MM. Drouin et Frères, libraires, No. 96, Rue St. Joseph, St. Roch, et chez M. A. F. E. Darveau, libraire, No. 151, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



Departement des Travaux Publics.

La période pour recevoir les Soumissions pour l'approvisionnement en charbon pour les Bâtiments Publics à Ottawa est par les présentes prolongée jusqu'à LUNDI, le SEIZIEME JOUR D'AOUT courant.

Par ordre, S. CHAPLEAU, Secrétaire.



CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN.

Soumission pour Matériel Roulant.

Le délai pour recevoir les soumissions pour le matériel roulant du chemin de fer du Pacifique Canadien, devant être livré pendant les quatre années à venir est prolongé jusqu'au 1er OCTOBRE prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Departement des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 26 juillet 1880.

AVIS AUX MESSIEURS D'CLERGÉ.

Vin de Messe pur.

Le soussigné vient de recevoir d'Espagne une consignment de Vin de Messe très pur.

J. A. Langlais, Libraire, No. 61, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 7 août 1880.

Alex. Gauvreau, NOTAIRE, ARGENT À PRETER SUR HYPOTHÈQUE.

J.-B. Belleau, MARCHAND DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, 60, Rue Dalhousie.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un nouveau magasin avec bureau au n° 60, RUE DALHOUSIE, porte voisine de la maison Nazaire Turcotte, épicière, en gros.

J.-B. Belleau, MARCHAND DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, 60, Rue Dalhousie.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en général que par suite de l'incendie qui a récemment détruit son établissement, il a ouvert un nouveau magasin avec bureau au n° 60, RUE DALHOUSIE, porte voisine de la maison Nazaire Turcotte, épicière, en gros.

J.-B. Belleau, MARCHAND DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, 60, Rue Dalhousie.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et ses amis en général que par suite de l'incendie qui a récemment détruit son établissement, il a ouvert un nouveau magasin avec bureau au n° 60, RUE DALHOUSIE, porte voisine de la maison Nazaire Turcotte, épicière, en gros.

LOUIS GENEST, ARTISTE, Peintre-Décorateur.

INFORME le clergé et le public en général, qu'il a transporté son atelier dans un local beaucoup plus grand, construit dernièrement sur le terrain de l'ancien cimetière, portant le No. 300, RUE ST. JOSEPH, près de la congrégation, St. Roch.

M. GENEST ayant augmenté beaucoup son personnel, sera prêt à exécuter promptement toutes commandes que l'on voudra bien lui confier pour tableaux à l'huile, décorations artistiques pour églises, théâtres, maisons, etc.

Enseignes, stores (blind) pour magasins et maisons privées, dorure sur verre et sur bois, encadrement, etc., etc.

Enseignes, stores (blind) pour magasins et maisons privées, dorure sur verre et sur bois, encadrement, etc., etc.

ALA LIBRAIRIE DE SAINT-ROCH.

Table listing various books and their prices, including dictionaries and historical works.

Un bureau de Télégraphe de la Puissance est attaché à l'établissement. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITÉE.

L. Drouin & Frere Libraires, No. 96, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Québec, 3 août 1880—6m 974

AVIS. PILULES ET ONGUENT DE HOLLOWAY.

Je suis informé qu'un certain JOSEPH HAYDOCK, de New-York, fabrique et vend des pilules et de l'onguent sous le nom de PILULES ET ONGUENT DE HOLLOWAY.

Je déclare maintenant que le dit Joseph Haydock n'a aucune autorité de ma part pour se servir de mon nom pour une telle fin.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.



THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

THOMAS HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, 25 janvier 1879.

BELAND, GARNEAU & CIE. IMPORTATEURS

MARCHANDISES, D'ETAPE ET DE FANTAISIE

Premier magasin en dehors de la Porte St. Jean, en face du Marche MONTCALM.

Québec, 7 juillet 1880—21 avril 1880—Jan.—c 1032

CHAPEAUX I CHAPEAUX

A CEUX QUI VEULENT ECONOMISER 25 O/o TOUT EN SE PROCURANT UN ARTICLE DE 1re CLASSE.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 21 JUIV prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs chapeaux anglais, français et américains.

CHAPEAUX SATINS POUR MESSIEURS DU CLERGÉ, CHAPEAUX PAILLE.

Nous venons de recevoir 25 caisses de magnifiques chapeaux paille, au delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 25c en montant.

No. 116, RUE SAINT-JOSEPH. Enseigne du Buffalo, MM. FECTEAU & TURCOTTE, Québec, 26 mai 1880. 988

RETRAITE AUX URSULINES. VIN DE MESSE !

La retraite des anciennes élèves commencera le 23 AOUT et se terminera le 27. Québec, 31 juillet 1880—10f.

LE CELEBRE GANT DE CHEVREAU BEHAN BROS SEULS AGENTS.

POUR DAMES, 2 boutons, de toutes couleurs, 95 cts. 3 boutons, 1.25

POUR MESSIEURS, de toutes couleurs, 1.00

POUR ENFANTS, de toutes couleurs, 75 cts

Tous garantis de première qualité. BEHAN BROS.

P. S.—Nous venons d'ouvrir une caisse de GANTS DE CHEVREAU, de couleurs claires pour opéra, que nous vendons à la moitié de la valeur.

Un lot de GANTS DE CHEVREAU, à 3 boutons couleurs foncées, 35 cts. Québec, 14 juillet 1880—15 mai 79c. 761

POUDRE DE CITRON DE MESSINA.

EST préparé des meilleurs citrons de Messine, et contient leurs bouquets délicats et concentrés.

Gingras & Langlois, Seuls agents pour le Québec, 5 juin 1880 1088

CHAPEAUX !! J. & W. REID, No. 40, RUE ST. PAUL, QUEBEC.

NOUS avons constamment en mains et nous recevons toutes les semaines D'ANGLETERRE et des ETATS-UNIS.

un assortiment général de chapeaux pour Messieurs, Garçons et Enfants. PKIX MODÉRÉS.

JAMES G. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 21 juillet 1880. 1062

La Loterie. POUR LE SEMINAIRE DE RIMOUSKI Se tirera le 10 août prochain ET LES JOURS SUIVANTS.

Une piastre le Billet. 250 lots à gagner, terres, cheval, voiture, bannière, chemin de croix, vases en argent plaqué, bouquets, albums, volumes illustrés, montre d'argent, calumet, mobile de goélette, paires de roues, chromos encadrés, etc., etc.

SEL ! SEL !! A LEVIS AU GRAND TRONC.

Le navire Chrysolite déchargeant pour nous au quai à Levis, nous pouvons livrer le Sel aux chars

A TRES BAS PRIX AUBSI SEL A FLOT EX-MARIANNE, 5,000 Sacs en déchargement.

J. B. Renaud & Cie 72 a 82, Rue St. Paul. Québec, 12 juin 1880—6m. 1104

EXPOSITION AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA PUISSANCE

COMMENCANT MARDI LE 11, ET SE TERMINANT Vendredi, 24 Sept. 1880

TERRAIN DE L'EXPOSITION, Avenue Mont-Royal, Mile-End.

POUR la Liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DEPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à GEORGES LECLÈRE, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté pour le DEPARTEMENT INDUSTRIEL à S. C. STEVENSON, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Le temps fixé pour recevoir les entrées est comme suit : Animaux, instruments d'agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE.

Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames etc., SAMEDI, 28 AOUT.

Plus amples informations, s'adresser aux soussignés. S. C. STEVENSON, Montréal, Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures, GEORGES LECLÈRE, Montréal, Secrétaire du Conseil d'Agriculture, P. Q. Québec, 14 juillet 1880—1m. 1154

Chapeaux ! Chapeaux !

Medaills et Diplomes d'honneur Accordés à l'Exposition pour Fourrures et Chapeaux.

Le plus grand assortiment de Chapeaux Nouveaux !

DANS LE DOMINION SE TROUVE A L'ENSEIGNE DE L'ORIGNAL, 124, RUF ST. JOSEPH, 124, J. B. LALIBERTE.

VENANT d'être reçus, par le dernier vapeur océanique, 50 caisses des meilleurs chapeaux en soie et en feutre pour hommes et enfants provenant des premières manufactures anglaises, françaises et américaines.

Grandeur spéciale ! Chapeaux de soie faits à l'ordre. L'assortiment de pardessus en caoutchouc a été considérablement augmenté.

Maison sans rival dans la Puissance pour la richesse, le confort et la beauté de l'ouvrage. Tous ces chapeaux ayant été faits expressément pour M. J. B. LALIBERTE, et commandés avant la hausse des prix, seront détaillés un par un au prix de la douzaine. Québec, 10 avril 1880. 893

ALA NOUVELLE LIBRAIRIE DE SAINT-ROCH.

Œuvres de J. de Maistre, 8 vols. \$7.50c

Question d'art et de morale, par Laprade. 1.00c

L'art d'arriver au but, par Balmé. 0.70c

La femme, le comte et le fait, par Labbé. 1.00c

Marchal, (rélié) 1.00c

L'homme comme il est 1.00c

La conscience 1.00c

Tout est là 1.00c

Le bouquet de la jeune fille 1.00c

Esperance à ceux qui pleurent. 1.00c

Corinne ou l'Italie, par M. de Staël. 0.80c

Le paradis perdu de Milton. 0.30c

Le martyre d'une mère, par H. Conscience. 0.30c

Les voleurs d'enfant 0.30c

Tresor d'anecdotes comiques. 0.30c

Tresor des bons mots. 0.30c

Recueil de calembours. 0.30c

Recueil de contes à rire. 0.30c

Recueil de charades. 0.30c

Un million de plaisanteries. 0.60c

L'académie des jeux. 0.30c

Aussi les œuvres complètes des auteurs suivants :

Demostre, Sterne, Molière, Goethe, Boileau, Saluste, Fénelon, Le Bruyère, Gresset, Juvénal, Schiller, Horace, Lafontaine, Coiculle, Racine, Shakespeare, Homère, Bossuet, Virgile, Florian, Dostoïevski, Massillon, Cicéron, LeTasse, Malherbe, Gilbert, Ovide, Perreault, Homère, etc. etc. à DIX CENTINS le volume.

Une visite est respectueusement sollicitée.

A.F.E. Darveau LIBRAIRE,

151, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-ROCH, [Vis-à-vis le Presbytère] Québec, 22 juillet 1880—Jan 1074

Une Carte.

N. P. Lajeunesse, Ferblantier, Plombier et Couvreur, 88, RUE ST. PAUL.

Désire remercier sincèrement ses pratiques et le public en général du patronage qu'ils lui ont accordé par le passé, et il espère que la ponctualité qu'il apporte à l'exécution de tous les ouvrages ruraux, lui ont mérités et ses prix modérés, lui méritent le même encouragement à l'avenir.

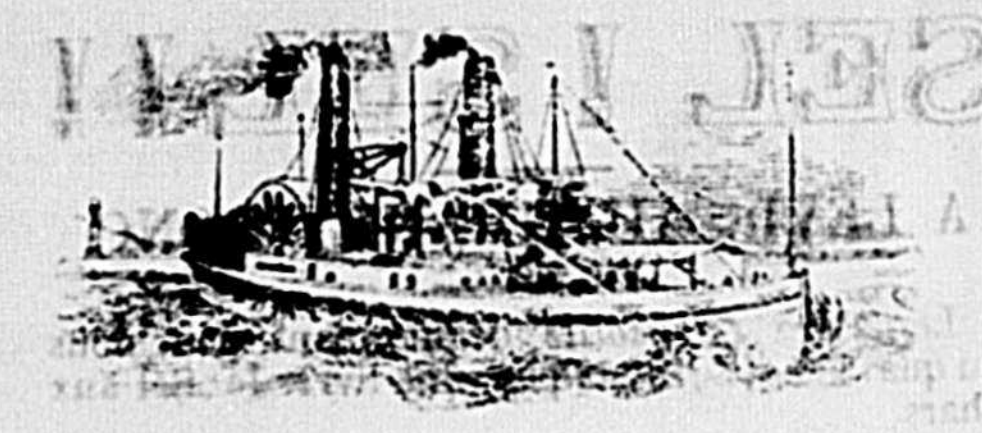
On trouvera à son établissement tous les ustensiles en usage à la ville et à la campagne. Il entreprend toute espèce de toitures métalliques et de travaux de l'aqueduc, etc.

N. P. LAJEUNESSE, 88, rue St. Paul. Québec, 2 juillet 1880—1m 1139

Demande d'emploi.

UN ORGANISTE, pouvant enseigner la musique vocale, demande une place, à Québec ou aux environs. S'adresser au Bureau du Courrier du Canada. Québec, 8 avril 1880. 1014

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

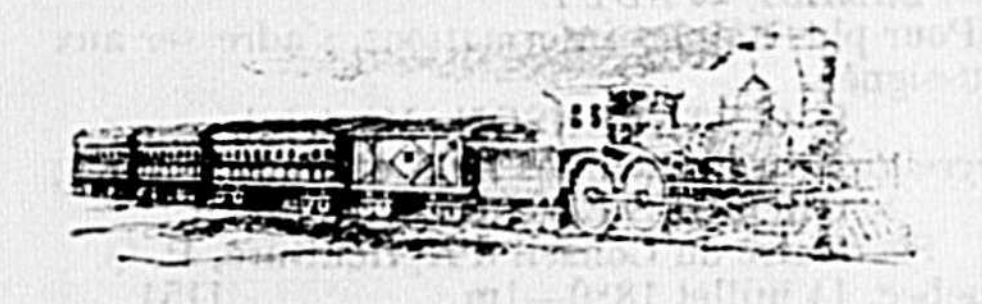


1880 LIGNE DES VAPEURS AU SAGUENAY, TADOUSSAC, CACOUNA, RIVIERE DU LOUP, et MURRAY BAY.

COMMENCER le 25 JUIN, les vapeurs de première classe bien connus

Partiront du quai Saint-André comme suit : Les MARDIS et VENDREDIS, à 7.30 A. M. le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Haies

On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billets, vis à vis l'Hôtel St. Louis, et au Bureau de la Compagnie, quai Saint-André.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1880—Arrangements d'Été—1880. Le et après LUNDI, le 14 JUIN, les trains marcheront tous les jours, les dimanches exceptés

Laisseront la Pointe Lévis. Train d'Express pour Halifax et St. Jean, 7.30 A. M. 7.15 A. M.

Les trains pour Halifax et St. Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St. Jean demeurent à Campbelltown.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N. B., 10 juin 1880.

D. POTTINGER, Surintendant en chef, Québec, 12 juin 1880.



CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. CHANGEMENTS D'HEURES.

A PARTIR DE MERCREDI 23 JUIN 1880. Les trains partiront comme suit :

Table with columns: DÉPART DE HOUCHELAGA, ARRIVÉE À HOUCHELAGA, DÉPART DE HOUCHELAGA, ARRIVÉE À HOUCHELAGA. Includes times for various routes.

Sur tous les Trains pour Passager il y a des magnifiques Chars Palais et des Chars Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Bureau général, 13, Places d'Armes, RUREAUX DES BILLETS : MONTREAL, 202, Rue St. Jacques.

LIGNE ALLAN.



Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallets CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

Arrangement d'Été.

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâties sur le Clyde, à double engin.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Mallets et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant) partiront comme suit :

De Québec : SARDINIAN, 17 juillet. PERUVIAN, 24 " " " 31 " "

Les vapeurs extra pour Liverpool, partiront à des intervalles réguliers pendant toute la saison.

Prix du Passage de la Pointe-Lévis : Cabine, \$87, \$77 et \$67. Suivant les accommodements.

Les steamers de la ligne de la malle de Halifax, pour Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, comme suit :

De Halifax : PRUSSIAN, Mardi, 22 juin. NOVA SCOTIAN, 29 " "

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.

Traverse du Grand-Tronc.

Le et après le 14 courant, le steamer de la Traverse laissera QUÉBEC, A. M. 6.45 Express pour Halifax.

Les Trains pour Halifax, St. Jean et Aylmer. Les trains quittent la Gare du Mile-End, sept minutes plus tard.

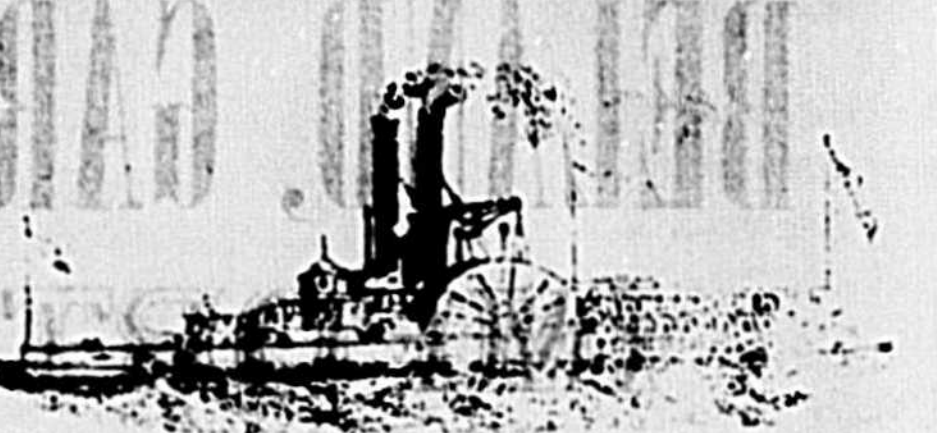


CHEMIN DE FER Q. M. O. & O. A maintenant en vente DES BILLETS D'EXCURSION ET DE TOURISTES POUR

Les Sources de St. Léon et de Calédonie, le Lac Memphremagog, les Montagnes Blanches, Portland, les Rivages du Vieux Verger, Boston et New-York.

CE JOURNAL peut être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

"MAID OF ORLEANS"



TRaverse DE QUÉBEC A ST. JOSEPH. Le vapeur "MAID OF ORLEANS" partira comme suit, commençant LUNDI prochain.

De Québec. De l'île. 9.15 A. M. 8.10 A. M. 11.30 A. M. 10.00 A. M.

Un voyage extra les MARDIS, VENDREDIS et SAMEDIS. De Québec. De l'île. 5.00 A. M. 4.00 A. M.

LIGNE DE SAINTE AUX PELERINS



Le Magnifique vapeur neuf "LES LAURENTIDES" LAISSERA LE QUAI CHAMPLAIN TOUS LES JOURS

A six heures et demie du matin, pour la commodité des Pèlerins qui désireront se rendre à la BONNE STE. ANNE, excepté les MARDIS et SAMEDIS, ces deux jours, l'heure du départ sera connue à bord du bateau.

ORNEMENTS D'ÉGLISES. Chasubles, Chapes, Dais, Croix [pour Ornements.] Damas Soie [pour Ornements.]

FRANGES ET GALONS D'OR. Franges d'or, Franges d'argent, Franges en Soie [Blanche et Jaune], Galons d'or, Galons d'argent, Dentelle d'or, Paillettes et Cannesilles d'or, Glands [or et argent].

MERINOS FRANÇAIS [double] pour Soutanes, Bas d'autres au patron, Dentelles pour bas d'aubes, Cordons d'aubes

PELERINAGE.

GRAND Pèlerinage à Ste. Anne, par les Dames du Rosaire Vivant, avec la permission de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque, MARDI, LE 10 AOUT,

par le magnifique vapeur "Bienvenu" Les dames et messieurs sont admis. Départ à 5 heures A. M. au quai Champlain.

Compagnie de Navigation à Vapeur du Saint-Laurent. Le steamer "CLYDE," Capt. EUG. HAMOND, POUR

BERTHIER, ÎLE-AUX-GRUES, L'ISLET, SAINT-JEAN PORT-JOLI, RIVIERE OUELLE, KAMOURASKA

laissant le quai St. André à MIDI, les MARDIS pour Berthier, l'Île aux Grues, L'Islet et Saint-Jean Port-Joli.

les SAMEDIS à MIDI, pour Berthier, Île aux Grues, L'Islet, Saint-Jean Port-Joli, Rivière Ouelle, et Kamouraska.

LA Coryzine Plon est sous la forme d'une poudre blanche d'un arôme agréable efficace quand on l'emploie pour guérir le Rhume du Cerveau (Coryza) elle doit être prise comme du tabac.

L'Onguent Valpeau est efficace dans le traitement des Hémorrhoides, Dartres, Coupures, Plaies de toute nature, etc., etc., tant chez l'homme que chez l'animal.

LES PILULES Hépatiques sont les meilleures reconnues elles agissent comme un charme pour faire disparaître la Constipation, les Maladies de la Peau, la Jaunisse, la Dyspepsie, l'Hypocondrie, le Spéren, les excès de bile: faire fonctionner le foie paresseux, etc., etc.

LEGER BROUSSEAU, Prop. du Courrier du Canada. Demandez des circulaires. Québec, 27 novembre 1879. 900

\$10 A \$1.000 DEPOSEES DANS LES STOCKS AU LITRE, conduisant à la fortune tous les mois Livres envoyés gratuitement expliquant tous, chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquier, 17, Rue Wall, New-York.

NOUVELLES IMPORTATIONS

1880—PRINTEMPS—1880.

Jos. Hamel & Freres

58, Rue Sous-le-Fort, TAPIS, RIDEAUX, PRELARTS

TAPIS BLUXELLES, Tapis Tapestry, Tapis Impérial, Tapis Ecossois, Tapis (Union), Tapis Tapestry et laine pour escaliers, Tapis de Manille, Tapis de Cocoa.

PRELARTS ANGLAIS, Prelarts Américains, Prelarts pour escaliers.

NATTES EN LAINE, Nattes en Tapestry, Nattes en Bruxelles, Nattes en Cocoa.

RIDEAUX EN POINT [au patron], Rideaux en point [à la verge], Mouseline à Rideaux.

DAMAS SOIE [pour Rideaux], Reppe de Soie et Laine [pour Rideaux], Nouveauté, Reppe de Soie pour Rideaux, Nouveauté, Damas de Laine.

FRANGE de Laine [pour Rideaux], Glands do do do Pôles et Corniches en cuivre, Mains en cuivre pour rideaux, Baguettes en cuivre pour Escaliers.

FRANGES ET GALONS D'OR, Franges d'or, Franges d'argent, Franges en Soie [Blanche et Jaune], Galons d'or, Galons d'argent, Dentelle d'or, Paillettes et Cannesilles d'or, Glands [or et argent].

DEPARTMENT des Messieurs. TWEEDS POUR HABILLEMENTS COMPLETS !!

TWEEDS ECOSSAIS, double et simple franges, Tweeds anglais et canadiens, Serges pour pardessus et habillements, Draps noirs [Ouest d'Angleterre], Casimirs noirs, Patrons de Vastes [nouveau], Chemises blanches et de couleur, Cols toile, Cravates, Gants, Bas, Parapluies, Cannes, etc., etc.

CAPOTS DE CAOUTCHOUC, Ulsters de Tweed imperméables.

CHAPEAUX de Satin Français, Chapeaux de Satin Anglais, Chapeaux Feutre [dernier goût], Bonnets Ecossois [nouveau], Do pour enfants do

HARDES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ POUR MESSIEURS.

Toutes commandes pour Hardes, seront exécutées sous le plus court délai et dans les derniers goûts.

NOUVELLES ÉTOFFES A ROBES, Soies à Robes [Nuances nouvelles], Soie Noire [gros grain], Moire antique [Blanche], Moire antique [Noire], Satin noir, de couleur, etc.

GRAND ASSORTIMENT D'Étoffes pour DEUIL, TELLES QUE: Merinos, Paramatas, Cachemeres, Repps [Victoria Cord], Thibets, Cobourgs, Mignonnets, Crêpes de Canton, Balmoral, Persian Cord, etc., etc., etc.

QU'UN SEUL PRIX. J. Hamel & Frere. RUE SOUS-LE FORT, QUÉBEC. Québec, 1er avril 1880.

A vendre A BONNE CONDITION. UNE TERRE située en la paroisse ST-RAYMOND, de 35 arpents de profondeur sur 4 arp. de largeur, et une île de 14 arpents en superficie, avec maisons et granges d'assés construits.

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'Ancienne-Lorette, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons, tels qu'épines, érables, frêne, orme, cèdre, etc., etc.

ORNEMENTS DOMICILIAIRES. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'Ancienne-Lorette, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons, tels qu'épines, érables, frêne, orme, cèdre, etc., etc.

UNE TERRE située en la paroisse ST-RAYMOND, de 35 arpents de profondeur sur 4 arp. de largeur, et une île de 14 arpents en superficie, avec maisons et granges d'assés construits.

RANDE REDUCTION !

DANS la certitude où nous sommes, que notre établissement ne se trouve point situé dans un endroit propice au commerce de détail; nous avons décidé de vendre aussi vite que possible l'assortiment dont nous disposons actuellement en fait d'objets de fantaisie.

Verres de pendules, Ornements de corbeilles, Services à dîner et à déjeuner, Sets à toilette, vase décorés, Argenterie, etc., etc., etc.

VAISSELLE, VERRERIE, JARRES, TERRINES. COUILLERIE.

Huile de Charbon AINSI QUE DES VITRES ET DE LA VAISSELLE DE 2ème QUALITÉ EN PANIER.

RENARD & CIE., 24, Rue St. Paul. Québec, 15 mars 1880. 775

Bazar Annuel EN FAVEUR DE DEL'HOPITAL DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

LES Dames dont les noms suivent présideront au Bazar.

Tables des Dames [Enfants de Marie de St Roch], Mademoiselle Adéline Gingras, Madame Joseph Hardy.

Table du Sacré-Cœur.—Mesdames C. Vincelette, N. Germain, Table St. Jean-Baptiste.—Mademoiselle Munn, Table St. Roch.—Mesdames Frs. Blouin, J. Lachance.

Table St. Patrice.—Mesdames James Smith, M. Myler, W. J. Battis, Table Ste. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

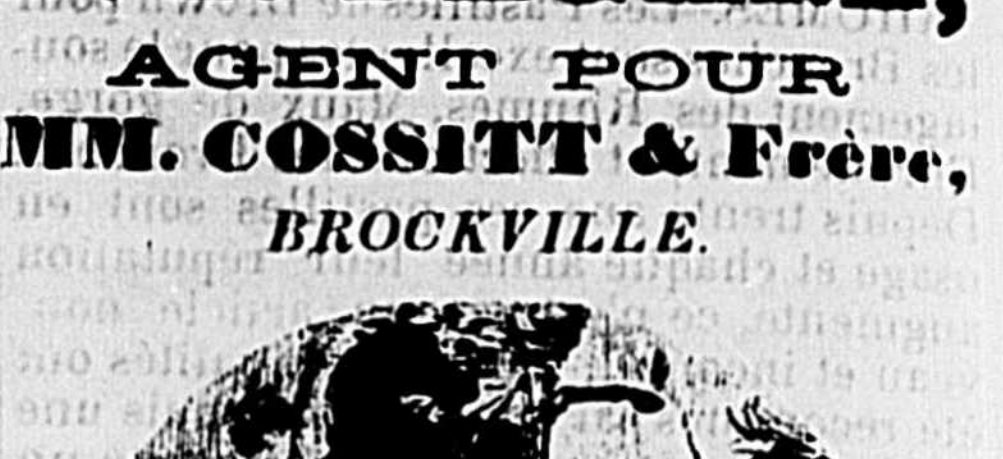
Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

Table St. Joseph [rafraichissement].—Mesdames P. E. Gingras, Ignace Drolet, Théodore Tremblay, J. Joseph Samson.

Table St. Anne [Loterie].—Mesdames Eusèbe Renaud, Joseph Lemieux.

P. T. LEGARE, AGENT POUR MM. COSSITT & Frere, BROCKVILLE.



Cribles, Rateaux, Moissonneuses, Charreuses, Faucheuses, Sarcloirs, Et tous autres instruments d'Agriculture RUE SAINT-VALIER, (Près de la Barrière, St. Sauveur) QUÉBEC.

LES nombreux succès remportés par les Compagnies qui le représentent à Québec sont autant de garanties de la qualité et du bon marché des instruments qu'elles fabriquent.

Je sollicite les cultivateurs de me faire une visite. Québec, 17 avril 1880—3m. 1025

F. X. Lepage, No. 34, RUE DE LA COURONNE, ST. ROCH, QUÉBEC.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public de la ville et de la campagne qu'entre les améliorations qu'il a introduites dans son magasin, il vient de compléter son assortiment de printemps qui ne laisse rien à désirer sous le rapport du choix et qualité. Quant au prix il se flatte de pouvoir faire compétition avec n'importe quelle maison de cette ville, et l'on pourra s'en assurer en nous faisant une visite.

Assortiment complet d'articles de deuil, 300 pièces de Tweeds Ecossois nouvellement reçus, Tweeds tout laine depuis 60 cts. jusqu'à \$2.00 la verge.

10 caisses de Chapeaux en feutre des plus nouveaux, pour hommes. Une visite est sollicitée. Québec, 8 juin 1880—3m3/4ps. 1096

CHANSONS DE LA FRANCE (paroles françaises et anglaises) ACCOMPAGNEMENT POUR PIANO

Relié très-bien en drap bleu et or—Prix \$1.50 en brochure—\$1.00. Copies expédiées franco par la malle sur réception du prix.

En vente seulement par M. MORGAN, 28, rue Fabrique, Québec, 25 mars 1880. 705

"INDUSTRY"

AN ILLUSTRATED WEEKLY JOURNAL OF SCIENCE APPLIED TO MANUFACTURE AND ART, RAILWAYS, NAVIGATION, MINING, METALLURGY, PUBLIC WORKS, ELECTRICITY, CHEMISTRY AND TECHNOLOGY.

"INDUSTRY" is the most complete compendium of all information interesting to Manufacturers, Merchants and Inventors.

Published every Saturday at the Office, 295, Strand, W. C. LONDON, ENGLAND. Subscription Free by Post—Yearly, 21s. 8d. stg.—Half Yearly, 10s. 10d. stg., Payable in Advance.

Agents pour le Canada, BROUSSEAU FRÈRES, Bureau du Courrier du Canada, 9, rue Buade, Québec. Québec, 14 juin 1879. 857

Cedre Rouge, Feutre pour Tapis, POUR METRE SOUS LES TAPIS ET PRELARTS, Il n'y a rien qui puisse rivaliser avec ! J. & W. REID, 98 & 100, rue St. Paul.

CORYZINE. CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza.)

Le remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une Poudre Blanche et contenu dans une petite boîte en carton. Le prix en est de 15 CENTIMS. Nous pouvons vendre 14 DOZ. de ces PETITES BOITES pour \$1.80.

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. Québec, 5 avril 1879. 726

ORNEMENTS DOMICILIAIRES. NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. MARTEL, de l'Ancienne-Lorette, qui s'occupe de l'entretien de jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons, tels qu'épines, érables, frêne, orme, cèdre, etc., etc.